



AGENCE Béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI)

Compétition pour la conception d'un logo pour le compte de l'ABRI

Publication de la compétition : 21 octobre 2025

Délai de dépôt des propositions : 20 novembre 2025

La Direction Générale de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI), en application des dispositions de l'article 27 des statuts de l'agence approuvés par décret n° 2024-1067 du 31 Juillet 2024 portant création de l'ABRI, lance la présente compétition pour le choix du meilleur logo.

A. Présentation de l'ABRI

Attributs et régime juridique de l'ABRI

L'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI) est placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS). Elle est dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Agence est régie par les dispositions des présents statuts, de la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Le Siège social de l'Agence est fixé à Cotonou.

Mission et attributions de l'ABRI

L'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière de recherche et d'innovation. Elle couvre tous les domaines de la recherche et de l'innovation qui doivent répondre aux mutations technologiques, environnementales et sociétales aux plans national, régional et mondial.

A ce titre, elle est chargée :

En matière de recherche et d'innovation

- d'assurer la coordination et le suivi des activités de recherche et d'innovation au plan national ;
- de concevoir et d'exécuter des programmes de recherche et d'innovation ;
- de contribuer à l'élaboration de la politique nationale de la recherche et de l'innovation ;



- de mobiliser et d'allouer les ressources financières aux instituts thématiques interdisciplinaires, aux laboratoires et unités mixtes de recherche publics et privés ;
- d'allouer des budgets récurrents aux laboratoires, unités mixtes de recherche et chaires d'excellence de recherche au sein des instituts thématiques ;
- de financer les programmes de recherche et d'innovation sur des appels à projets ;
- de promouvoir la valorisation et le transfert des découvertes vers les entreprises publiques ou privées pour leur exploitation ;
- d'assurer la publication, la diffusion, l'animation de la recherche en science, technologie et innovation en favorisant l'interdisciplinarité.

En matière de management de la recherche et de l'innovation

- de mettre en place les instituts thématiques interdisciplinaires ;
- de coordonner les activités scientifiques des instituts thématiques interdisciplinaires ;
- d'accorder la labélisation aux laboratoires et unités mixtes de recherche associant les structures publiques et privées de recherche après un processus d'évaluation ;
- d'être le correspondant institutionnel privilégié des organismes internationaux de recherche scientifique et d'innovation ;
- de promouvoir la coopération scientifique aux plans national et international ;
- d'apporter une assistance technique aux décideurs des organismes publics ou privés.

B. Lancement d'une compétition pour choisir un logo

L'ABRI désire se doter d'un élément de communication visuelle moderne et singulier, qui devra véhiculer ses attributions et sa mission. La compétition est ouverte à toute entreprise ou un établissement régulièrement installé(e) au Bénin justifié(e) par un registre de commerce. Chaque soumissionnaire propose un seul logo. Entre autres, le logo devra être :

- simple, attractif et facile à mémoriser,
- singulier et identitaire pour l'ABRI, se démarquant des logos des structures/sociétés existantes ou ayant existé au niveau national et international,
- fédérateur de tous les acteurs de la chaîne de recherche innovante et valorisation (chercheurs-innovateurs-entrepreneurs-décideurs),

f



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou
Téléphone : 21 30 53 93
contact.mesrs@gouv.bj
www.enseignementsuperieur.gouv.bj

- facile à reproduire sur différents supports (enseigne lumineuse, carte, papier, etc.).

Soumission des propositions

Les propositions, sous forme électronique au format PDF, TIFF ou JPEG (haute résolution) sont envoyées à l'adresse Email suivante : recrutement.mesrs@gouv.bj au plus tard le 20 novembre 2025 avec la mention suivante : **Prix compétitif logo pour l'ABRI**. Chaque soumission est complétée des pièces ci-après (1) attestation fiscale valide, (2) attestation CNSS valide, (3) attestation de non-faillite valide, (4) IFU de l'établissement, (5) registre de commerce et (6) le RIB de l'entreprise.

Procédure de sélection

La sélection du meilleur logo est validée au Conseil d'administration. Le soumissionnaire gagnant sera contacté par le DG-ABRI pour la suite des formalités.

Pour tout autre renseignement, s'adresser à la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique du Bénin sur le 00 229 01 97 06 40 91.

Fait à Cotonou le 20 octobre 2025

Directeur Général de l'ABRI



NOROU SOULEMANE YOROU

f